

après qu'on y eut entamé une négociation d'accommodement entre les dits députés & le sieur de Buchholtz, résident du Roi, sous la médiation du comte de Stackelberg, ambassadeur de Russie, l'on s'en est tenu, à la vérité, du côté de Sa M. Prussienne, au premier projet d'accommodement, mais qu'on a proposé néanmoins quelques modifications, au moien desquelles le bien-être de la ville de Dantzig, à ce qu'on jugeoit ici, étoit pleinement assuré. Comme néanmoins la dite ville n'a pu se résoudre à l'accepter, M^r. le comte de Stackelberg a envoyé, au mois d'Avril dernier, toute la négociation à Péterbourg; & Sa M. I. de Russie a résolu de considérer elle-même l'affaire & de communiquer aux deux parties son opinion à cet égard. En attendant Sa M. a fait signifier sérieusement au magistrat de Dantzig, qu'il eût à laisser passer librement par son territoire tous les navires, voitures & effets des sujets du Roi, jusqu'à ce que l'affaire ait été terminée; ce qui s'observe en conséquence aujourd'hui: & par-là il se manifesterà sans doute, que le libre passage, qu'on desire de la part de Sa M. Prussienne, n'est pas de si grande importance, ni si dangereux pour la ville de Dantzig, qu'elle se l'imagine. C'est dans cette situation, & non autrement, que l'affaire se trouve en ce moment, sans qu'il soit arrivé rien au préjudice de l'un ni de l'autre parti, comme aussi il n'est pas question ni du Fahrwasser ou du port, ni de quelques autres points importants,